

Intercommunion : le cardinal Müller invoque un devoir de désobéissance

Publié le 27 décembre 2018
2 minutes

Alors que l'épiscopat allemand se divise sur la question de l'accès des protestants à la communion eucharistique, l'ancien préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi a rappelé que les prêtres n'étaient pas tenus d'obéir à leurs évêques dans le cas où ces derniers commanderaient des actes contraires à la doctrine et à la pratique de l'Eglise.

« Tout prêtre peut et doit même refuser de donner la communion à un non-catholique, même si son évêque lui ordonne de le faire », a déclaré **le cardinal Gerhard Müller**, le 11 décembre 2018, dans un entretien accordé au site d'informations *LifeSite*.

Cette mise au point de l'ancien préfet de la Doctrine de la foi intervient un mois après que l'évêque de Münster, **Mgr Felix Genn**, a déclaré - en sens contraire - qu'aucun prêtre n'avait le droit de refuser la communion à un protestant.

Depuis la visite du pape François à l'église luthérienne de Rome (**15 novembre 2015**), où, interrogé par une protestante sur ce sujet, il avait répondu évasivement : « je n'oserai jamais donner la permission car ce n'est pas de ma compétence, parlez au Seigneur et avancez », beaucoup d'évêques se sont engouffrés dans ce qu'ils estiment être un blanc-seing donné à l'intercommunion.

Le cardinal Müller rappelle qu'il existe des cas dans lesquels un prêtre doit résister à son évêque « comme le fit saint Paul face à saint Pierre », citant le passage de l'épître aux **Galates (2, 11)**. Précisons que **saint Paul** n'était pas seulement prêtre, mais aussi évêque, et même apôtre, et qu'il se permettait de reprendre publiquement le premier pape, « parce qu'il ne marchait pas selon l'Evangile ». **Mgr Lefebvre** n'a pas agi autrement.

En écho à cette prise de position, on relira avec intérêt l'**entretien que l'abbé Davide Pagliarini**, Supérieur général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, a accordé le 15 décembre 2018 au quotidien autrichien *Salzburger Nachrichten*, dans lequel il rappelle qu'il est « inconcevable que l'Eglise se soit trompée pendant deux millénaires et qu'elle n'ait trouvé la vérité sur ces questions qu'au cours des années du Concile, entre 1962 et 1965 ».

Sources : [Fsspx.news](https://fsspx.news)